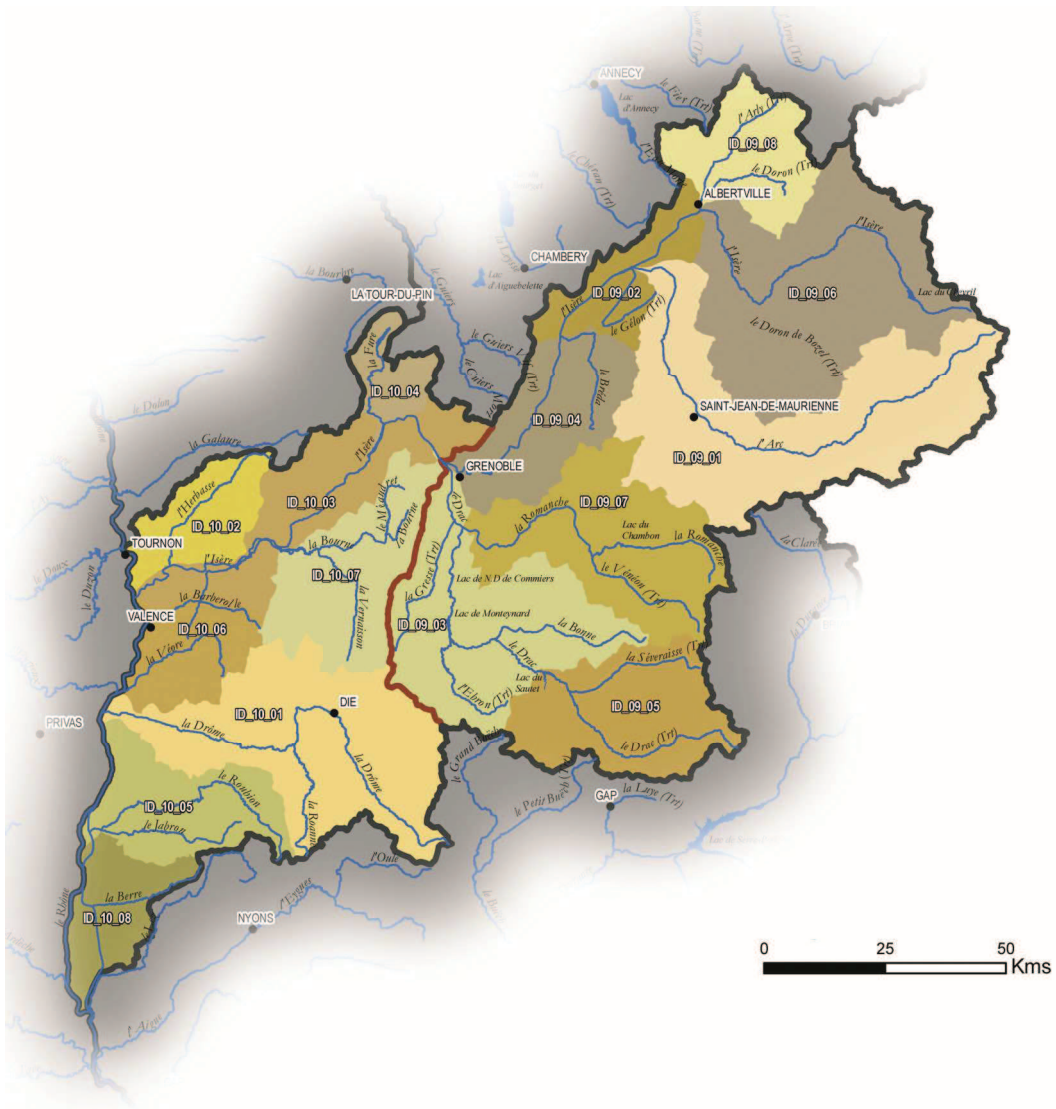


ISERE DROME





LES AXES DU PROGRAMME DE MESURES 2010-2015

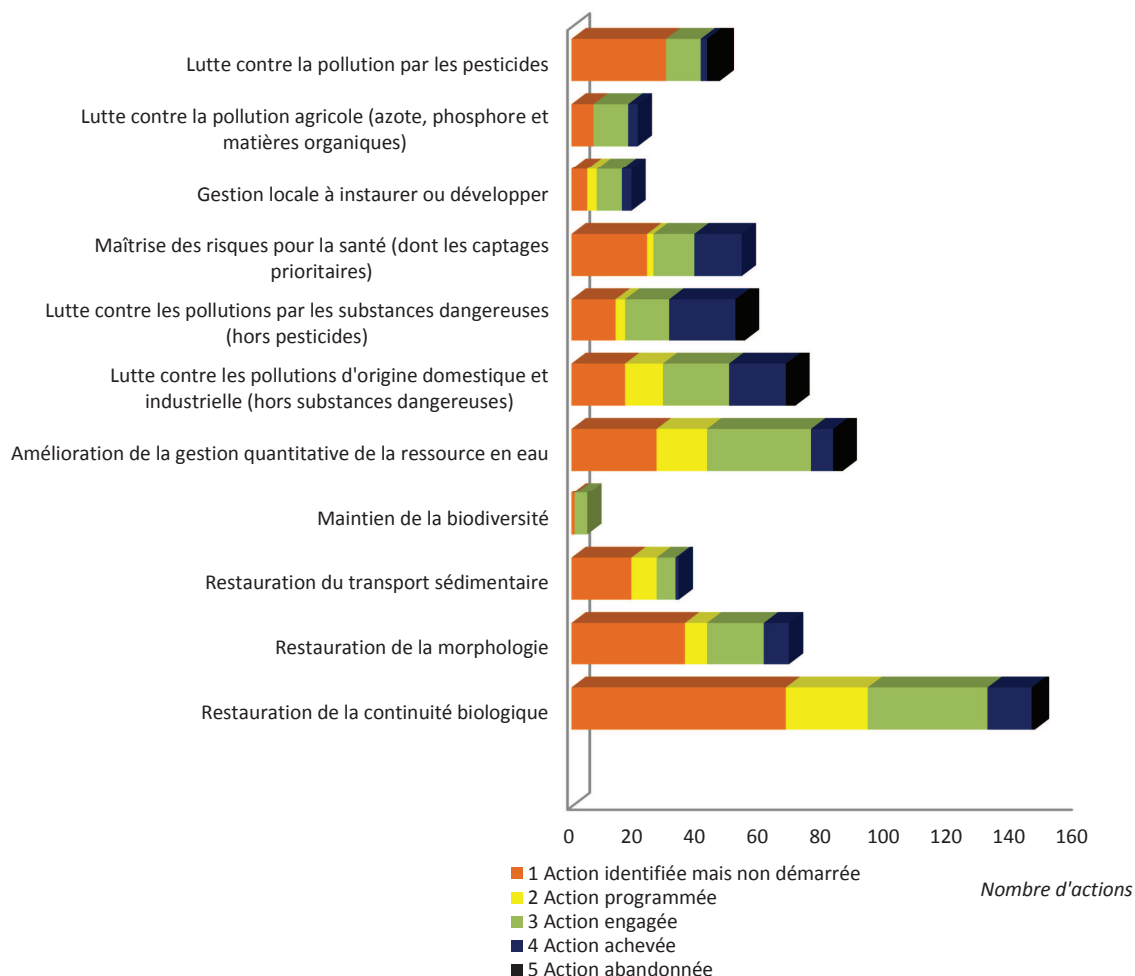
- la restauration du fonctionnement des milieux aquatiques (continuité biologique, transport sédimentaire, morphologie) ;
- la lutte contre les pollutions ponctuelles domestiques et industrielles (hors substances dangereuses) ;
- l'amélioration de la gestion quantitative de la ressource en eau par le biais de la limitation des prélèvements domestiques et agricoles en particulier, dans de nombreuses ressources superficielles ou souterraines surexploitées notamment dans la partie drômoise du territoire ;
- la lutte contre les pollutions diffuses agricoles (pesticides essentiellement) dans la Drôme.

L'AVANCEMENT DE LA MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS

La gestion de l'eau du territoire Isère Drôme est globalement très structurée autour des organismes porteurs de contrats de rivières et de SAGE (SAGE Drôme et Drac-Romanche en révision, SAGE molasses du Bas-Dauphiné et alluvions des terrasses de Valence en cours d'élaboration). De plus, des projets de contrats de rivière voient le jour dans des territoires prioritaires au titre du SDAGE pour la mise en place d'une démarche partenariale (Val d'Arly, Roubion, Jabron). En revanche, des secteurs sont encore « orphelins » comme la Combe de Savoie, la Maurienne et l'axe Isère. La mise en œuvre du programme de mesures est, quant à elle, disparate d'un bassin versant à l'autre liée en partie à la complexité des problèmes et au degré de progression des contrats et SAGE.

Globalement, l'émergence des projets liés aux programmes issus du Grenelle de l'environnement (franchissabilité des ouvrages, gestion quantitative, captages dégradés) a profité d'une forte mobilisation des services et des acteurs (cf. graphe ci-dessous).

Avancement des actions par problème (eaux superficielles et souterraines)

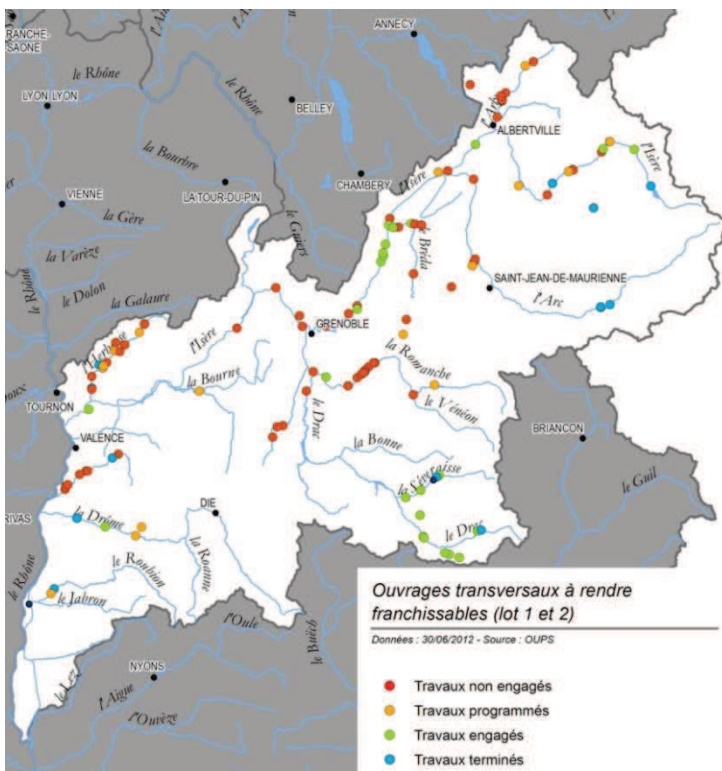


Source : Données extraites de l'outil de suivi OUPS à la date du 30/06/2012



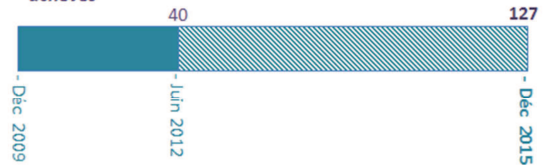
◆ ZOOM SUR LES PRINCIPAUX PROBLEMES IDENTIFIES DANS LE TERRITOIRE

Restauration du fonctionnement des milieux aquatiques



Des travaux ont déjà été engagés ou achevés pour 40 des 127 ouvrages prioritaires. Par ailleurs, des travaux sont prêts à être engagés sur 17 ouvrages, et 49 ouvrages supplémentaires ont déjà fait l'objet d'étude. Ainsi, l'effort actuel consiste principalement à trouver des solutions techniques pour chaque ouvrage et à engager les négociations avec les propriétaires.

Nombre d'ouvrages dont les travaux sont engagés ou achevés

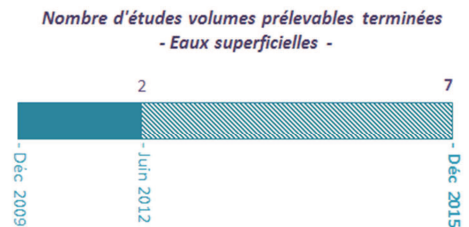
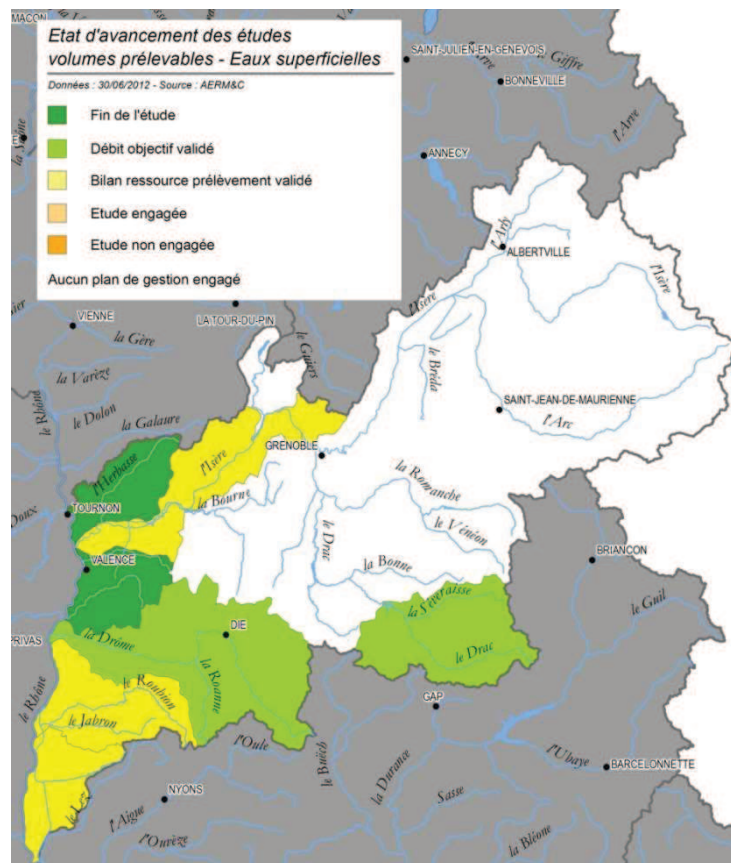


La restauration de la morphologie et du transport sédimentaire rencontre moins d'adhésion de la part des acteurs et des services que la restauration de la continuité biologique. Cependant, près de 61% des études prévues initialement dans l'optique de restaurer la dégradation morphologique sont déjà engagées ou achevées. Par ailleurs, des initiatives locales sont mises en œuvre, comme par exemple dans la Tarentaise (restauration de la plaine de Viclaire et du Versoyen aval) ou sur l'axe Isère pour lequel une étude du transport solide est en cours de lancement et devrait être la première étape pour mettre en œuvre plusieurs actions stratégiques du territoire Isère Drôme.

Dans tous ces domaines, la réalisation des actions est freinée à la fois par des contraintes financières, foncières, techniques voire sociales (motivation des maîtres d'ouvrages et acceptation de la population).

Amélioration de la gestion quantitative de la ressource en eau

Des études d'évaluation des volumes prélevables (EVP) sont engagées dans les 7 bassins versants en déséquilibre quantitatif. Comme le montre la carte de l'état d'avancement ci-après, deux études sont déjà achevées (bassins versants de la Véore et Barberolle, et secteur Drôme des collines). Suite à ces études, la mise en œuvre d'un plan de gestion concerté des volumes disponibles constitue une étape indispensable pour satisfaire les besoins des milieux naturels et des usages. Cependant, sans attendre la finalisation de l'élaboration des plans de gestion, certaines actions sont déjà réalisées telle que la substitution de prélèvements sur le Néron dans le bas Grésivaudan.



Lutte contre les pollutions par les pesticides

Le secteur de la Drôme est le lieu d'un développement important de l'agriculture biologique avec, entre autres, 22 940 ha certifiés en agriculture biologique dans ce département qui apparaît comme l'un des plus dynamiques. De plus, les projets déjà bien avancés de conversion portés, en partie, par des coopératives, et réalisés dans le cadre de l'appel à projet sur le développement de l'agriculture biologique et la réduction des pollutions par les pesticides viennent renforcer ce constat. 124 exploitations devraient ainsi être converties d'ici fin 2012. Par ailleurs, la problématique des aires de lavage et de remplissage des pulvérisateurs de pesticides est également bien prise en charge dans ce territoire Isère Drôme. 7 aires de lavage collectives sont déjà réalisées dans le département de la Drôme et 2 aires de lavage collectives dans le département de l'Isère. D'autres investissements sont réalisés avec notamment, pour l'année 2011, une soixantaine d'aires individuelles de lavage de pulvérisateurs en Drôme et une trentaine en Isère.

Lutte contre les pollutions ponctuelles d'origine domestique et industrielle (hors substances dangereuses)

D'importants progrès sont à noter avec l'engagement d'actions visant le rattrapage de tous les retards de mise aux normes de la directive sur les eaux résiduaires urbaines (ERU) (80% des 62 actions prévues relèvent de la mise en œuvre de la directive ERU). Reste à finaliser la mise en conformité de quelques stations supérieures à 2 000 équivalents habitants (EH) et à résoudre les problèmes de pollution liée à des stations de moins de 2 000 EH mais impactant fortement les milieux (cas de rejets dans des masses d'eau à faible débit).

Lutte contre les pollutions par les substances dangereuses

La campagne de recherche et de réduction des rejets de ces substances dans l'eau (RSDE) a permis une nette amélioration des connaissances des sources de pollution pour l'ensemble des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) soumises à autorisation et des collectivités. En fonction des résultats de cette surveillance initiale, une réduction des rejets de substances est attendue au cours des prochaines années. Une surveillance pérenne des rejets de substances jugés significatifs devra être mise en place et s'appuiera sur la publication d'arrêtés préfectoraux complémentaires imposant une surveillance initiale puis un ajustement du flux des rejets.



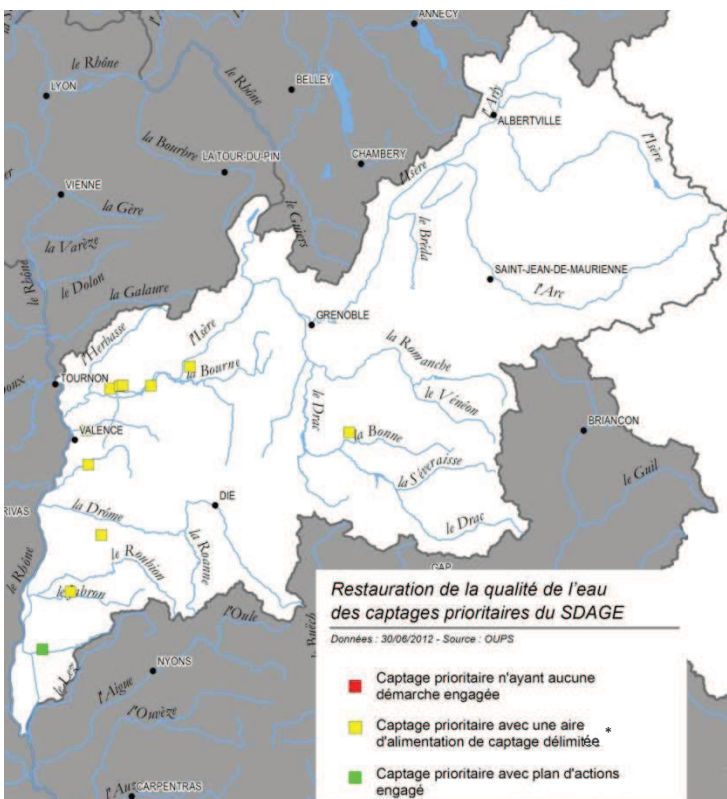
Par ailleurs, des actions doivent également être engagées afin d'améliorer la gestion des substances dangereuses présentes dans les eaux pluviales ou dans les effluents industriels ou d'entreprises artisanales avant leur rejet dans les réseaux. Des actions sont notamment engagées au travers des opérations collectives. Sur ce dernier volet, la principale difficulté est de faire porter la dynamique par la collectivité gestionnaire du réseau, avant de commencer à trouver des solutions techniques avec chaque industriel.

Maîtrise des risques pour la santé humaine

■ Ressources stratégiques

Spécificité des eaux souterraines, les études visant l'identification et la délimitation des zones stratégiques à préserver pour l'alimentation en eau potable future sont réalisées pour 2 des 12 masses d'eau souterraine identifiées dans le SDAGE. Pour les masses d'eau restantes, les études sont en cours pour 3 d'entre elles alors qu'elles ne sont pas engagées pour les 7 autres.

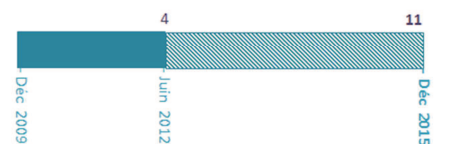
■ Captages prioritaires



* Ce sont les captages prioritaires avec une aire d'alimentation délimitée ou en cours de délimitation.

Les actions de la restauration des captages prioritaires du SDAGE 2010-2015 constituent une action centrale du programme de mesures sur les eaux souterraines. Les aires d'alimentation sont déjà délimitées pour 4 de ces 11 captages prioritaires. L'engagement du plan d'actions est l'étape clef du chantier, puisque c'est ce qui permettra de restaurer la qualité de l'eau et par conséquent de limiter ou d'éviter le traitement des pollutions diffuses avant la distribution de l'eau. Un plan d'actions est déjà engagé mais actuellement, la principale difficulté est de réussir à impliquer les collectivités sur cet enjeu.

Nombre de captages prioritaires avec une aire d'alimentation délimitée



Nombre de captages prioritaires avec un plan d'actions engagé

